

## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL 2021-2022-2023

Avis est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de **TNO de la MRC de Matawinie** devant être en vigueur durant les exercices financiers 2021-2022-2023, a été déposé à mon bureau le 14 septembre 2021, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures de bureau régulières.

Conformément à l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

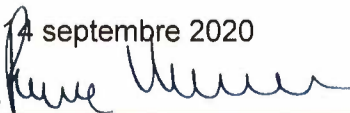
- être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2021 ;
- être déposée à l'endroit suivant :

*Municipalité Régionale de Comté de Matawinie  
3184, Première Avenue  
Rawdon (Québec) J0K 1S0*

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- être accompagné de la somme d'argent déterminée par le règlement 163-2014 de la M.R.C. de Matawinie et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné le 14 septembre 2020

Signature



Municipalité de TNO MRC de Matawinie